

N° 88959-2020/1-ACTS/DRH

Date du : 23 octobre 2020

Rapport de présentation

OBJET : Modification de l'arrêté d'organisation de la direction des ressources humaines.

REF. :

- Délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 *portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud,*
- Arrêté modifié n° 2051-2007/PS du 28 décembre 2007 *relatif à l'organisation des services de la direction des ressources humaines.*

PJ :

- Un projet d'arrêté,
- Un tableau de concordance.

Actuellement, en application de l'arrêté du 28 décembre 2007 sus-référencé, le service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales (*SDCCRS*) comprend trois bureaux :

- le bureau du contrôle et de l'analyse budgétaire (*BCAB*),
- le bureau du recrutement,
- le bureau de la gestion collective.

L'ensemble des missions du *BCAB* ayant été transférées à la cellule du système d'information de gestion des ressources humaines suite à l'adoption de la délibération de l'assemblée de province du 5 novembre 2020, il vous est proposé de supprimer ce bureau de l'ordonnancement juridique.

A cette modification principale, il vous est également proposé de remplacer, à l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 décembre 2007 précité, la référence à la délibération du 13 décembre 2007 par celle du 31 juillet 2012.

En effet, suite à l'adoption de la délibération du 5 novembre dernier, les dispositions régissant l'organisation des services de la direction des ressources humaines sont désormais intégrées dans la délibération n° 21-2012/APS du **31 juillet 2012** *portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.*

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.